

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 16 avril 2018 à 20h30

Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu

Sous la présidence de Dominique BOUSQUET, le conseil de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort s'est tenu le lundi 16 avril 2018 à la salle des fêtes de Terrasson Lavilledieu.

Dominique BOUSQUET accueille le public et les conseillers par un mot de bienvenue.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Annie DELAGE.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

Proposition et Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017 des budgets annexes et du budget principal

Proposition et Vote des affectations de résultat

Proposition et Vote des taux des taxes additionnelles, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la TEOM

Vote des Budgets 2018 des budgets annexes et du budget principal

Vote de subventions aux associations dans le domaine économique (Pays Périgord Noir, Maison de l'Emploi, Missions locales ...)

ASSAINISSEMENT

Réhabilitation de la station d'épuration de Terrasson : plan de financement

Réalisation de contrats de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

DIVERS

- ✓ Maison de Santé du Pays de Hautefort : modification modalités de prise en charge de certaines dépenses

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Bruno CHARENTON représente Lionel ARMAGHANIAN, Lucien QUENOUILLE représente Philippe VIEILLEFOSSE.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Alexandra DUMAS, Camille GÉRAUD donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Serge PEDENON, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Arlette VERDIER donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

Présents	47
Votants :	52

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 29 mars 2018 est soumis au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Préambule par le Président :

Une exécution budgétaire 2017 maîtrisée : excédent de clôture de 338 742€ contre 171 891€ en 2016. Résultat à minorer puisque 120 000€ de subvention à l'OT n'ont pas été versés en 2017. Les charges à caractère général ont représenté 12% du global, celles relatives au personnel 6%. Sur les recettes, peu ou pas d'écart entre les prévisions et les réalisations. Seul un accroissement de 40 000€ des recettes fiscales a été enregistré se répartissant entre la CEF et l'IFER.

Les réalisations 2017 ont par ailleurs été conformes aux engagements et notamment :

La mise en place d'une maison de service au public sur les communes de Thenon et Hautefort,

Le transfert effectif des zones d'activité jusqu'alors communales vers l'intercommunalité.

Le virement, depuis le budget principal, de 120K€ vers le budget dédié au développement économique afin de financer les investissements structurants à venir. Au global ce sont près de 1M€ qui ont été mobilisés en 2017 en faveur de l'économie,

La poursuite des dossiers et compétences liés aux services à la population et notamment :

- Le financement des accueils de loisirs pour un montant de plus de 230K€
- Le financement du CIAST pour un montant de plus de 360K€,
- Le financement de l'OT et de la compétence tourisme pour un montant avoisinant les 400K€

Le maintien des taux de fiscalité, pour la 3^{ème} année consécutive, malgré le fait qu'ils soient parmi les plus bas de la Dordogne.

Objectifs :

- Demeurer un territoire concurrentiel et attractif pour les acteurs économiques et les populations,
- De pas faire peser une pression fiscale trop importante sur les administrés,
- Renforcer et structurer notre action en faveur du développement économique et assurer le développement financier,
- Poursuivre la politique de maintien des services à la population en maintenant l'engagement financier de la collectivité,
- Assurer la gestion des nouvelles compétences et démarrer un programme de travaux ambitieux tout en respectant les contingences budgétaires qui sont les nôtres,

• **Proposition et Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017 des budgets annexes et du budget principal**

M. Roger LAROUQUIE, doyen d'âge procède aux votes des comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes.

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget principal 440

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	136 962,09	6 116,39	0,00	6 116,39	136 962,09
Opérations de l'exercice	9 497 904,91	9 932 014,37	266 965,73	142 629,25	9 764 870,64	10 074 643,62
Totaux	9 497 904,91	10 068 976,46	273 082,12	142 629,25	9 770 987,03	10 211 605,71
Résultats de clôture	0,00	571 071,55	130 452,87	0,00	0,00	440 618,68
Restes à réaliser			55 865,39	1 087,17	55 865,39	1 087,17
Totaux cumulés	9 497 904,91	10 068 976,46	328 947,51	143 716,42	9 826 852,42	10 212 692,88
Résultats définitifs	0,00	571 071,55	185 231,09	0,00	0,00	385 840,46

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe ZAE du Rousset 442

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	1 172 338,04	1 191 004,78	0,00	1 191 004,78	1 172 338,04
Opérations de l'exercice	1 541 081,49	1 654 956,81	1 646 615,56	1 532 679,65	3 187 697,05	3 187 636,46
Totaux	1 541 081,49	2 827 294,85	2 837 620,34	1 532 679,65	4 378 701,83	4 359 974,50
Résultats de clôture		1 286 213,36	1 304 940,69		18 727,33	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	1 541 081,49	2 827 294,85	2 837 620,34	1 532 679,65	4 378 701,83	4 359 974,50
Résultats définitifs		1 286 213,36	1 304 940,69		18 727,33	

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe ZAE Aménagement 444

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés		221 815,53	6 058,08		6 058,08	221 815,53
Opérations de l'exercice	62 490,41	165 471,41	45 471,41	57 115,08	107 961,82	222 586,49
Totaux	62 490,41	387 286,94	51 529,49	57 115,08	114 019,90	444 402,02
Résultats de clôture		324 796,53		5 585,59		330 382,12
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	62 490,41	387 286,94	51 529,49	57 115,08	114 019,90	444 402,02
Résultats définitifs		324 796,53		5 585,59		330 382,12

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe ZAE Saint Agnan 447

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés		63 005,93	62 468,48		62 468,48	63 005,93
Opérations de l'exercice		715 914,06	715 914,06		715 914,06	715 914,06
Totaux		778 919,99	778 382,54		778 382,54	778 919,99
Résultats de clôture		778 919,99	778 382,54			537,45
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		778 919,99	778 382,54		778 382,54	778 919,99
Résultats définitifs		778 919,99	778 382,54			537,45

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe ZAE Les Fauries 449

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	862 822	1 020 340	888 340	630 000	1 751 162	1 650 340
Totaux	862 822	1 020 340	888 340	630 000	1 751 162	1 650 340
Résultats de clôture		157 518	258 340		100 822	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	862 822	1 020 340	888 340	630 000	1 751 162	1 650 340
Résultats définitifs		157 518	258 340		100 822	

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe Bâtiment MSR 445

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
	<i>Compte administratif principal</i>					
Résultats reportés		10 722,93		1,20		10 724,13
Opérations de l'exercice	72 727,26	71 726,96	40 617,20	37 999,47	113 344,46	109 726,43
Totaux	72 727,26	82 449,89	40 617,20	38 000,67	113 344,46	120 450,56
Résultats de clôture		9 722,63	2 616,53			7 106,10
Restes à réaliser			3 318,00		3 318,00	
Totaux cumulés	72 727,26	82 449,89	43 935,20	38 000,67	116 662,46	120 450,56
Résultats définitifs		9 722,63	5 934,53			3 788,10

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe SPANC CCCV 441

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
	<i>Compte administratif principal</i>					
Résultats reportés		69,95				69,95
Opérations de l'exercice	9 059,95	9 515,00			9 059,95	9 515,00
Totaux	9 059,95	9 584,95			9 059,95	9 584,95
Résultats de clôture		525,00				525,00
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	9 059,95	9 584,95			9 059,95	9 584,95
Résultats définitifs		525,00				525,00

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe SPANC CCT 443

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
	<i>Compte administratif principal</i>					
Résultats reportés de l'exercice		15,03				15,03
Opérations de l'exercice	6 545,03	6 530,00			6 545,03	6 530,00
Totaux	6 545,03	6 545,03			6 545,03	6 545,03
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	6 545,03	6 545,03			6 545,03	6 545,03
Résultats définitifs						

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 du budget annexe SPANC CCPH 446

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
	<i>Compte administratif principal</i>					
Résultats reportés de l'exercice		16,85		1 898,63		1 915,48
Opérations de l'exercice	7 446,85	7 430,00		495,12	7 446,85	7 925,12
Totaux	7 446,85	7 446,85		2 393,75	7 446,85	9 840,60
Résultats de clôture				2 393,75		2 393,75
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	7 446,85	7 446,85		2 393,75	7 446,85	9 840,60
Résultats définitifs				2 393,75		2 393,75

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

OBJET : Affectation de résultat du budget principal 440

La compétence Assainissement exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 comprend, outre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, les eaux pluviales. Contrairement aux deux autres items, la compétence eaux pluviales doit être financée par le budget général. Par conséquent, il convient d'intégrer les éventuels restes à réaliser concernant cette compétence dans le budget général de la Communauté de Communes. Le comptable public a identifié des restes à réaliser sur la commune de Terrasson pour un projet de renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales ; montant RAR : 47 098€.

Le Conseil communautaire acte la reprise des résultats y compris les Restes à Réaliser de la compétence Eaux pluviales.

Le Conseil

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	136 962,09
Résultat d'investissement antérieur reporté	-6 116,39

Solde d'exécution de la section d'investissement exer 2017

Résultat de l'exercice	-124 336,48
Résultat antérieur	-6 116,39
Solde d'exécution cumulé (001)	-130 452,87

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	102 963,39
Recettes	1 087,17
Solde des restes à réaliser	-101 876,22

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-130 452,87
Rappel du solde des restes à réaliser	-101 876,22
Besoin de financement de l'investissement	232 329,09

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	434 109,46
Résultat antérieur	136 962,09
Total à affecter	571 071,55

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	232 329,09	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL du 1068		232 329,09
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	338 742,46	

OBJET : Affectation de résultat du budget annexe ZAE du Rousset 442

Le Conseil
Après avoir entendu le compte administratif de
l'exercice 2017
Considérant les éléments
suivants

MONTANTS EN
EUROS

**Pour
mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	1 172 338,04
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 191 004,78

**Solde d'exécution de la section d'investissement
exercice 2017**

Résultat de l'exercice	-113 935,91
Résultat antérieur	-1 191 004,78
Solde d'exécution cumulé (001)	-1 304 940,69

**Restes à réaliser au 31
décembre**

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

**Besoin de financement de la section
d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-1 304 940,69
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de l'investissement 1 304 940,69

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	113 875,32
Résultat antérieur	1 172 338,04
Total à affecter	1 286 213,36

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	1 286 213,36

OBJET : Affectation de résultat du budget annexe ZAE Aménagement 444

Le Conseil
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	221 815,53
Résultat d'investissement antérieur reporté	-6 058,08

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017

Résultat de l'exercice	11 643,67
Résultat antérieur	-6 058,08
Solde d'exécution cumulé (001)	5 585,59

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	5 585,59
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement de l'investissement	5 585,59

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	102 981,00
Résultat antérieur	221 815,53
Total à affecter	324 796,53

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL du 1068		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	324 796,53	

OBJET : Affectation de résultat du budget annexe ZAE Saint Agnan 447

Le Conseil
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

**Pour
mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	63 005,93
Résultat d'investissement antérieur reporté	-62 468,48

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017

Résultat de l'exercice	-715 914,06
Résultat antérieur	-62 468,48
Solde d'exécution cumulé (001)	-778 382,54

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-778 382,54
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de l'investissement	778 382,54

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	715 914,06
Résultat antérieur	63 005,93
Total à affecter	778 919,99

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL du 1068		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	778 919,99	

OBJET : Affectation de résultat du budget annexe ZAE Les Fauries 449

Le Conseil
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017

Résultat de l'exercice	-258 340,00
Résultat antérieur	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	-258 340,00

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-258 340,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de l'investissement 258 340,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	157 518,00
Résultat antérieur	0,00
Total à affecter	157 518,00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	157 518,00	

OBJET : Affectation de résultat du budget annexe Bâtiment MSR 445

Le Conseil
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	10 722,93
Résultat d'investissement antérieur reporté	1,20

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017

Résultat de l'exercice	-2 617,73
Résultat antérieur	1,20
Solde d'exécution cumulé (001)	-2 616,53

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	3 318,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	-3 318,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-2 616,53
Rappel du solde des restes à réaliser	-3 318,00

Besoin de financement de l'investissement **5 934,53**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-1 000,30
Résultat antérieur	10 722,93
Total à affecter	9 722,63

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	5 934,53	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL du 1068		5 934,53
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u> (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	3 788,10	

OBJET : Affectation de résultat du budget annexe SPANC 446

Afin de fusionner les 3 budgets annexes SPANC (issus des anciennes communautés de communes) dans un seul, il est proposé une reprise des résultats des budgets annexes SPANC 441 CCCV et 443 CCT dans le budget annexe SPANC 446 :

Le Conseil
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	101,83
--------------------------------------	--------

Résultat d'investissement antérieur reporté 1 898,63

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017

Résultat de l'exercice 495,12
Résultat antérieur 1 898,63

Solde d'exécution cumulé (001) 2 393,75

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses 0,00
Recettes 0,00

Solde des restes à réaliser 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé 2 393,75
Rappel du solde des restes à réaliser 0,00

Excédent de financement de l'investissement 2 393,75

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 423,17
Résultat antérieur 101,83

Total à affecter 525,00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP) 0,00

2° Affectation complémentaire en réserves 0,00
TOTAL du 1068 0,00

3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 525,00
(en recettes si >0 et en dépenses si <0)

OBJET : Vote de la fiscalité professionnelle et additionnelle

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de maintenir les mêmes taux de fiscalité professionnelle et additionnelle qu'en 2017.

Proposition de vote du taux de la CFE :

Maintien du Taux Moyen Pondéré à 25,11% avec une durée de lissage à 12 ans (à compter de 2017).

Proposition de vote des taux de taxes additionnelles :

Maintien des taux 2017, soit :

Taxe d'habitation	2,39%
Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le taux moyen pondéré de CFE à 25,11% à l'issue de la période de lissage
- **DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité additionnelle comme suit :

Taxe d'habitation	2,39%
Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

OBJET : Vote du taux de TEOM pour le secteur du SIRTOM de Brive

Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SIRTOM de la région de Brive :

Vote du taux de TEOM pour la partie fiscalisée

A noter que la part d'incitativité passe de 35% en 2017 à 45% (maximum légal) en 2018.

	Bases 2018 provisoires	Montant à fiscaliser 2018	taux 2018	Montant Part Incitative	Equivalence en Taux Part incitative	Taux théorique
LA BACHELLERIE	906 345	45 320 €	5%	28 441 €	3,14%	8,14%
LA CASSAGNE	145 042	7 753 €	5,35%	4 040 €	2,79%	8,14%
CHATRES	155 185	10 605 €	6,83%	5 832 €	3,76%	10,59%
LES COTEAUX PERIGOURDINS	400 243	29 490 €	7,37%	17 942 €	4,48%	11,85%
CONDAT-SUR-VEZERE	706 122	45 813 €	6,49%	26 001 €	3,68%	10,17%
LADORNAC	279 870	20 036 €	7,16%	13 837 €	4,94%	12,10%
LA FEUILLADE	554 655	37 233 €	6,71%	26 411 €	4,76%	11,47%
LE LARDIN SAINT LAZARE	1 478 747	99 214 €	6,71%	67 158 €	4,54%	11,25%
PAZAYAC	603 954	42 907 €	7,10%	29 369 €	4,86%	11,96%
SAINTE-RABIER	436 463	31 289 €	7,17%	19 141 €	4,39%	11,56%
TERRASSON-LAVILLEDIEU	5 607 667	314 376 €	5,61%	266 259 €	4,75%	10,36%
		684 036 €		504 431 €		

OBJET : Vote des taux de TEOM – secteur SMCTOM de Thiviers

Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMCTOM de Thiviers :

Le SMCTOM de Thiviers intervient sur les communes BADEFOLS D'ANS, BOISSEUILH, LA CHAPELLE SAINT JEAN, CHOURGNAC D'ANS, COUBJOURS, GRANGE D'ANS, HAUTEFORT, NAILHAC, SAINTE EULALIE D'ANS, SAINTE TRIE, TEILLOTS, TEMPLE LAGUYON, TOURTOIRAC.

Un taux unique est appliqué à l'ensemble de la zone.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer le produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2018 à 406 889 euros soit un taux de 12,50 %.

OBJET : Vote des taux de TEOM – secteur SMD3

Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMD3

Le SMD3 intervient sur les communes de Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac

2 zones de perception ont été définies :

- ❖ ZONE 1 composée des communes suivantes Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

Sur cette zone, un mécanisme de lissage des taux a été voté d'une durée de 4 années à compter de 2017 (taux cible de référence = 12,74%)

	Bases prévi 2018	Taux 2018	Produit attendu 2018
Ajat	281 066	10,90%	30 636 €
Auriac du Périgord	441 771	11,06%	48 860 €
Azerat	348 733	10,89%	37 977 €
Bars	177 230	12,12%	21 480 €
Beauregard de Terrasson	542 513	10,47%	56 801 €
Coly	258 200	10,38%	26 801 €
Fossemagne	450 720	10,59%	47 731 €
Gabillou	101 696	11,14%	11 329 €
Limeyrat	309 214	11,78%	36 425 €
Montagnac d'Auberoche	108 505	11,22%	12 174 €
Peyrignac	395 931	11,39%	45 097 €
Sainte-Orse	365 240	11,20%	40 907 €
Thenon	1 162 869	12,34%	143 498 €
Villac	253 123	10,62%	26 882 €
			586 599 €

- ❖ ZONE 2 composée de la partie de la commune de Fossemagne dans le périmètre de 1 Km autour de l'ISDND (site d'enfouissement de Madaillan) constitué des parcelles cadastrales n° D653, D655, D866, D706. Taux = 0%

OBJET : Vote du BP 2018 du budget principal 440

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget principal 440, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 318 457,80	10 318 457,80
INVESTISSEMENT	1 010 880,07	1 010 880,07

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe ZAE du Rousset 442

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe ZAE du Rousset 442, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 979 694,69	2 979 694,69
INVESTISSEMENT	2 968 359,93	2 968 359,93

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe ZAE Aménagement 444

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe ZAE Aménagement 444, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	780 158,47	780 158,47
INVESTISSEMENT	455 361,94	455 361,94

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe Bâtiment MSR 445

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe Bâtiment MSR 445, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	48 091,90	48 091,90
INVESTISSEMENT	48 471,16	48 471,16

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe SPANC 446

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe SPANC 446, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	21 213,00	21 2013,00
INVESTISSEMENT	0,00	2 393,75

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe ZAE Saint-Agnan 447

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe ZAE Saint-Agnan 447, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	866 386,72	866 386,72
INVESTISSEMENT	843 801,80	843 801,80

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe ZAE Les Fauries 449

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe ZAE Les Fauries 449, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 222 644,34	1 222 644,34
INVESTISSEMENT	1 306 236,17	1 306 236,17

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe ZAE Les Broussilloux 450

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe ZAE Les Broussilloux 450, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	310 000,00	310 000,00
INVESTISSEMENT	540 000,00	540 000,00

OBJET : Vote du BP 2018 du budget annexe Assainissement 451

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe Assainissement 451, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	740 000,00	740 000,00
INVESTISSEMENT	6 523 037,82	6 523 037,82

Votes Contre : 1 ; Abstention : 1

M. COUPLET explique qu'il vote contre le budget assainissement car il trouve injuste que les Restes à Réaliser en recettes correspondant au versement de la subvention départementale sur la Tranche 5 des travaux réalisés en 2015 qui est terminés depuis plusieurs années soient automatiquement transférés à la communauté de communes.

M. GUARISE s'abstient par solidarité.

Monsieur le Président rappelle qu'il a été acté par tous les élus la reprise des résultats du budget annexe assainissement par les communes. Cette solution a permis à la plupart des communes de récupérer un excédent. Il est vrai que la commune de Condat n'ayant pas réalisé de prêt relai en attente du versement de la subvention départementale a financé ces travaux et n'a pas reçu la subvention qui lui était dûe.

Monsieur le Président s'engage à tout faire pour essayer de trouver une solution.

OBJET : Vote de subventions aux associations économiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes de subvention des associations,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces subventions aux associations suivantes et de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs 2018 avec les structures :

		2017	2018
Maison de l'emploi Périgord Noir	0,42€/habitant	9 864€	9 807€
Mission Locale Périgord Noir	1,10€/habitant	25 709,20€	25 559,60€
Mission Locale du Haut Périgord	1,60€/habitant	125,40€	180,80€
Espace Economie Emploi du Terrassonnais	1,76€/habitant	40 377,92€	40 377,92€
Pays du Périgord Noir	1€/habitant	23 486€	23 349€
Périgord Développement	0,20€/habitant	4 615€	4 588€
Périgord Initiative		4 600€	4 900€

OBJET : Renouvellement de la Délégation de Service Public de l'Assainissement Non Collectif : lancement de la procédure et choix du bureau d'études

Les contrats de Délégation de Service Public pour le service public d'assainissement non collectif arrivant à leur terme le 28/02/2019, il convient de relancer une procédure de délégation de service public.

Il est proposé de faire appel à un bureau d'études.

M. le Président propose de retenir l'offre de la Sarl Chamade pour des missions d'assistance dans le choix du mode de gestion, la préparation du dossier de consultation, l'analyse des offres, l'assistance dans le choix du délégataire et la rédaction du contrat pour un montant de 7 440€ TTC. Cette dépense sera imputée sur le budget annexe SPANC 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement d'une procédure de délégation de service public pour le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

DECIDE de retenir l'offre d'assistance du bureau d'études Sarl Chamade pour un montant de 7 440€ TTC

DECIDE d'imputer la dépense sur le budget annexe SPANC 446

AUTORISE Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

OBJET : Réhabilitation de la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu : Plan de financement prévisionnel

Le projet d'aménagement correspond à la reconstruction de la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu qui vise à traiter :

- les eaux usées générées par les abonnés à l'assainissement collectif de la commune de Terrasson-Lavilledieu et de la partie agglomérée de la commune de Cuba,
 - les eaux usées générées par des établissements industriels.
- Elle présente actuellement une capacité nominale de 4 000 Equivalents-Habitants (EH) pour un fonctionnement en aération prolongée. Les eaux usées traitées sont rejetées dans la Vézère. Globalement, les travaux vont consister à :
- créer une nouvelle filière Eau pour atteindre une capacité de traitement de 14 000 EH,
 - créer un bassin tampon pour le stockage des eaux générées par une pluie de retour mensuel,
 - mettre en place une unité de traitement bactériologique de l'effluent en sortie de clarificateur avant son rejet dans la Vézère,
 - aménager la filière Boues existante pour la porter à 14 000 EH,
 - aménager un nouveau bâtiment d'exploitation et un local surpresseurs,
 - construire un nouveau local de déshydratation des boues,
 - aménager des voiries et des réseaux.

Ces travaux seront échelonnés selon 6 phases. La durée totale des travaux sera de 18 mois. La date de démarrage des travaux sera notamment conditionnée par la procédure en lien avec la Loi sur l'Eau. La mise en service de la nouvelle station est prévue pour octobre 2020.

Le phasage des travaux est le suivant :

- Dévoisement des canalisations positionnées sur l'emprise des travaux de la tranche ferme.
- Tranche ferme, hors traitement des boues.
- Mise en service de la station d'épuration tranche ferme.
- Démolition de la station d'épuration actuelle.
- Réalisation de la partie traitement des boues tranche ferme et du poste de relevage.
- Tranche optionnelle.

Le coût des travaux préconisés pour la station d'épuration, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et sommes à valoir, s'élèvera de 4 000 000 € HT à 4 185 000€ HT pour la tranche ferme selon les variantes et de 725 000€ HT à 920 000€ HT pour la tranche optionnelle selon les variantes.

Ces travaux pourront être subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 35% si le dossier complet est déposé avant le 31 août 2018.

Pour financer ce projet, il est proposé de réaliser un prêt de 2 000 000€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES* € HT

Tranche Ferme	4 110 000 €
Travaux Lot Ouvrages de traitement	3 714 000 €
Travaux Etudes préalables	43 000 €
Maitrise d'œuvre	135 252 €
Imprévus et divers	217 748 €
Tranche Optionnelle	820 000 €
Travaux Lot Ouvrages de traitement	739 000 €
Travaux Etudes préalables	10 000 €
Maitrise d'œuvre	26 964 €
Imprévus et divers	44 036 €
TOTAL	4 930 000 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Subvention CABB (Cublac)	379 500 €
Subvention Agence de l'Eau (35%)	1 725 500 €
Emprunt	2 000 000 €
autofinancement	825 000 €
TOTAL	4 930 000 €

* montant prévisionnel de la solution la plus coûteuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la Réhabilitation de la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire, et notamment à signer les demandes de subventions.

OBJET : Réhabilitation de la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu : réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Afin de financer le projet de Réhabilitation de la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu, et conformément au plan de financement prévisionnel, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de contracter un prêt de 2 000 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières suivantes :

Ligne du prêt : PCV

Montant : 2 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 24 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.75%

Prévisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : échéance constante

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt.

OBJET : Réhabilitation du réseau d'eaux usées du bourg et de la station d'épuration de Fossemagne : réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Dans le cadre du projet de création d'un réseau de collecte des eaux usées, mise en séparatif et création d'une station de traitement des eaux usées pour 360 équivalent-habitants pour la commune de Fossemagne, un besoin de financement est nécessaire même si le dossier est éligible à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau et est subventionné à hauteur de 70%.

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 450 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : BEI
Montant : 450 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe: 1,96%
Amortissement : Echéances constantes
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

OBJET : Maison de Santé du Pays de Hautefort : modalités de prise en charge directe de certaines dépenses

Dans un souci d'équité entre professionnels de santé, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier les modalités de prise en charge directe de certaines dépenses par la Communauté de Communes :

- frais de ménage des locaux communs (hors cabinet dentaire)
- 10% du loyer brut du cabinet dentaire
- charges locatives et annexes des cabinets médicaux ou paramédicaux non occupés
- charges liées à la maintenance du bâtiment : vérification des extincteurs, maintenance de la pompe à chaleur, fourniture des ampoules des locaux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la prise en charge directe par la Communauté de Communes des dépenses suivantes :

- frais de ménage des locaux communs (hors cabinet dentaire)
- 10% du loyer brut du cabinet dentaire
- charges locatives et annexes des cabinets médicaux ou paramédicaux non occupés
- charges liées à la maintenance du bâtiment : vérification des extincteurs, maintenance de la pompe à chaleur, fourniture des ampoules des locaux communes. ;

INSCRIT ces dépenses sur le budget annexe 445 Bâtiment MSR ;

AUTORISE Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

OBJET : délégation signature pour signature acte de vente terrain à Lagarde et Laronze

Par délibération du 4 juillet 2016, le conseil communautaire a autorisé la vente d'un terrain à la SAS Lagarde et Laronze dans la ZAE du Rousset et a autorisé le Président à signer l'acte de vente.

Il est proposé que le conseil communautaire autorise le Président à donner pouvoir à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Jean-Michel Monteil située au 34, boulevard Victor Hugo 24 100 Bergerac pour la signature de l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à donner pouvoir à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Jean-Michel Monteil pour la signature de l'acte notarié de vente du terrain concerné.

OBJET : Vente de terrains ZAE Les Fauries à Terrasson

Cette délibération annule et remplace la délibération DE2018002 du 29 janvier 2018 (erreur de prix)

VU la loi n°1015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

VU l'Arrêté Préfectoral n°2016S0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

VU les délibérations des communes membres de la Communauté de Communes, favorables aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

Considérant que les conditions de majorité qualifiée sont acquises.

VU la délibération n°2017-081 du 28 septembre 2017 portant sur l'achat des terrains situés sur la ZAE Les Fauries à Terrasson.

Considérant les échanges de M. le Président avec l'entreprise CHAUSSON IMMO intéressée par l'achat des parcelles n°AK620/619/682-situées ZAE Les Fauries à Terrasson-Lavilledieu d'une surface de 642m² pour un montant de 20€HT/m².

Monsieur le Président propose de céder la parcelle au prix indiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE de vendre la des parcelles n°AK620/619/682-situées ZAE Les Fauries à Terrasson-Lavilledieu d'une surface de 642m² pour un montant de 12 840€ HT soit 15 408€ TTC ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

OBJET : Instauration de la PFAC

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE2018009 du 29 janvier 2018

VU la compétence Assainissement exercée par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

VU les réunions de la commission assainissement ;

Monsieur le Président propose de fixer les règles suivantes :

- *Lors de la création ou l'extension d'un réseau de collecte*, une Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est instaurée d'un montant de 1 000€ et non soumise à TVA. Cette PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble au réseau de collecte. Il ne sera pas demandé de participation aux frais de branchement. S'il est nécessaire d'installer un poste de relevage individuel, l'équipement sera pris en charge par la communauté de communes qui le rétrocèdera au propriétaire au bout d'un an.
- *Dans le cas du raccordement d'un immeuble à un réseau de collecte existant*, les frais de branchement sont à la charge du propriétaire. Les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes et facturés au propriétaire. Il n'est pas instauré de PFAC dans ce cas-là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE la mise en place de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;

FIXE le montant de la PFAC à 1 000€ ;

APPROUVE les règles énoncées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la réunion à 22h30

La Secrétaire,
Annie DELAGE

Le Président,
Dominique BOUSQUET